

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 Février 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Février à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 07 Février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution des Marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 2.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Michel COLONNA à Paul-Marie BARTOLI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Margaux ROBINET-MONDOLONI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, François-Joseph SCANAVINO à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Angélique PIANELLI-CASANOVA.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 4 mars et 17 juin 2022, et du 28 février 2023, approuvant le projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 18 septembre 2024 concernant la première partie des travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Les offres ont été déposées sur le profil acheteur.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

<u>Désignation du Lot</u>	<u>Candidat retenu</u>	<u>Montant de l'offre</u> <u>H.T</u>
Lot 1 : Voirie et aménagements de surfaces	Groupement d'entreprises : SAS MTP	852.770 €
Lot 2 : Eclairage public et réseaux divers	SAS LEANDRI	101.620 €
Lot 3 : Espaces verts	SARL CORSE PAYSAGE	102.710 €
Lot 4 : Mobilier urbain et signalisation	SARL CODIVEP	58.195 €
	TOTAL	1.115.295 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics (Partie 2).
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2318 de l'opération 215.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 17.02.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 18.02.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250214-2025-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Février 2025

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

